

Smith, l'hon. Donald—fin

- Marins marchands (indemnisation), b.m. C-188, 284-286, 300-302, 347
 - Accidents, toutes formes d'incapacité, 285
 - Compétence fédérale-provinciale relativement aux indemnités, 302
 - Indemnisation à la mère adoptive, 300-301
 - Taux d'indemnisation et pouvoir discrétionnaire de la Commission, 285
- Media, 474-478
 - Journaux de Halifax, déclaration à la presse, 475-476
 - Absence de concurrence, 477
 - Attitude hostile devant les affaires fédérales, 477
 - Chronicle-Herald* et *Mail Star*, 475-477
 - Contenu axé sur les revenus, 477
 - Extrait d'un article de D. Collins, 476
 - Normes des media, 474
 - Organisation du gouvernement, b. C-207, 1033
 - Pensions, pensions et allocations de guerre pour les civils, b.m. C-203, 655
 - Prévisions budgétaires, renvoi du budget supplémentaire (C) au comité des finances nationales, 658
 - Relations canado-américaines, nécessité de réévaluer la position du Canada, 1119-1122
 - Révision des circonscriptions électorales, C-21, C-83, C-88, C-178, 646
 - Semaine nationale de l'environnement canadien, b. C-25, 639
 - Stationnement pour sénateurs, 1042
- Travaux du Sénat, 1445, 1479, 1493

Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne

- Coût de production de certains films, 284
- Traitement des membres du comité consultatif et du jury, 409
- Traitement du président et des membres, 95, 236
- Voir* Industrie canadienne du film

Société des Artisans, b. S-10, 1re l., 443; 2e l., 464; ren. au c., 464; rap. du c. sans am., 516; 3e l., 537; s.r., 807

Société Radio-Canada

- Coût et revenu net, ou déficit brut de l'émission «Front Page Challenge», 409
- Voir* Radio-Canada, Radiodiffusion

Sociétés d'investissement

- Contrôle de la compagnie à un non-résident, 339-340, 643
- Définition de la compagnie d'investissement, 337
- Exemptions, 338, 641
- Fabricants d'automobiles et sociétés de financement procurant des capitaux à la vente, 642-643
- Fonctions du vérificateur, 643
- Pouvoir d'édicter des règlements, 644
- Prêts à court terme, 644
- Prêts aux sociétés canadiennes de crédit à la vente, 337
- Restriction au transfert des actions de ces sociétés, 339